

Séance du : 28 septembre 2015

n° 18/2015

L'an deux mille quinze, le vingt-huit septembre à 18 heures.

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 11 septembre 2015, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie d'Avignonet Lauragais, siège du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural, sous la présidence de Monsieur Georges MERIC.

M. Bernard BARJOU est désigné comme secrétaire de séance.

Etaient présents :

Délégués titulaires :

Mmes Marie-Gabrielle DAYMIER, Nicole DURY, Evelyne FABRE-DURAND, Marie-Françoise GAUBERT, Sophie MANIAGO, Sandrine VALETTE.

Mrs Georges MERIC, Bernard BARJOU, Guy BONDOUY, Alain BOUSQUET, Jean-Claude DE BORTOLI, Michel BROUSSE, Frédéric CASTELLE, Serge CAZENAVE, Jacques DANJOU, Bernard FAVROT, Michel FERRET, Michel GALANT, Bertrand GELI, Philippe GREFFIER, Gilbert HEBRARD, Michel HUGONNET, Pierre IZARD, Gérard LAMARQUE, Jean-Claude LAUTRE, Robert LIGNERES, Serge OURLIAC, Louis PALOSSE, Jean-Marie PETIT, Christian PORTET, Armand de PRADIER D'AGRAIN, Jean-Pierre QUAGLIERI, Alain ROUQUAYROL, Serge SERRANO, Marc SIE, Etienne THIBAUT, Pierre VIDAL.

Avaient donné pouvoir :

I.COUTUREAU à N.CALMET, M.DUTECH à MC.GAROFALO, P.FRAISSE à P.ESPUNY, JC.GOUXETTE à A.ITIER, JC.LANDET à P.POUNT-BISET, P.MAUGARD à C.CABROL, C.PRADEL à N.NACCACHE, P.RUIZ à JP.FLUMIAN, B.STUDER à JP.POISSENOT.

En exercice : 63

Présents ou représentés : 46

Délégués suppléants :

Mmes Colette CABROL, Nelly CALMET, Pierrette ESPUNY, Marie-Claire GAROFALO, Nathalie NACCACHE.

Mrs Jean-Pierre FLUMIAN, Alain ITIER, Jean-Paul POISSENOT, Pierre POUNT-BISET, Rémy ZANATTA.

Excusés :

Mme Josiane RANCINANGUE, Agnès SOULIER.

Mrs Brice ASENSIO, Patrick CHESNAY, Claude LAFON, Robert MASSICOT, Pierre MONOD, Patrick de PERIGNON.

Objet : Association des Départements de l'AUDE, de la HAUTE-GARONNE et du TARN, ainsi que des Régions LANGUEDOC-ROUSSILLON et MIDI-PYRENEES au projet de territoire du PETR du Pays Lauragais.

Vu la délibération n°14/2014 du 8 juillet 2014 portant transformation du Syndicat Mixte du Pays Lauragais en PETR du Pays Lauragais,

Vu la délibération n°23/2014 du 15 septembre 2014 portant modification des statuts du Syndicat Mixte du Pays Lauragais,

Vu l'arrêté inter préfectoral du 24 décembre 2014 portant transformation du Syndicat Mixte du Pays Lauragais en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais,

Vu l'article L5741-2 du code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Président rappelle les termes de l'article L. 5741-1 du CGCT :

- Dans les douze mois suivant sa mise en place, le pôle d'équilibre territorial et rural élabore un projet de territoire pour le compte et en partenariat avec les établissements publics de coopération intercommunale qui le composent.
- Sur décision du Comité Syndical du pôle, les Conseils Généraux et les Conseils Régionaux intéressés peuvent être associés à l'élaboration du projet de territoire.
- Le projet de territoire est approuvé par les organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre qui composent le pôle d'équilibre territorial et rural et, le cas échéant, par les conseils généraux et les conseils régionaux ayant été associés à son élaboration.
- Sa mise en œuvre fait l'objet d'un rapport annuel adressé à la conférence des maires, au conseil de développement territorial, aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre membres du pôle et aux conseils généraux et conseils régionaux ayant été associés à son élaboration.

Sur proposition du Bureau Syndical, Monsieur le Président propose d'associer les Départements de l'AUDE, de la HAUTE-GARONNE et du TARN, ainsi que les Régions LANGUEDOC-ROUSSILLON et MIDI-PYRENEES au projet de territoire du PETR du Pays Lauragais.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité :

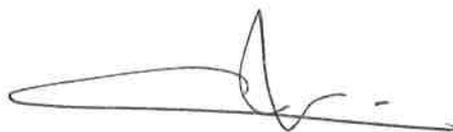
1°) – **VALIDE** la proposition d'association des Départements de l'AUDE, de la HAUTE-GARONNE et du TARN, ainsi que les Régions LANGUEDOC-ROUSSILLON et MIDI-PYRENEES au projet de territoire du PETR du Pays Lauragais.

2°) – **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à cette association.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Fait à Avignonet Lauragais, le 28 Septembre 2015.

Le Président



Georges MERIC

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04.68.60.56.54

Courriel : scot.lauragais@orange.fr